

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 3 septembre 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Paul Marchand	<p>Monsieur Paul Marchand; Conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013 :</p> <p>M. Marchand soumet deux questions au conseil :</p> <p>1) M. Marchand suggère l'installation d'une sculpture à l'effigie de John Molson dans le parc éponyme, de manière à souligner la contribution de cette famille montréalaise au développement du quartier de Rosemont.</p> <p>2) M. Marchand épilogue sur le comportement de certains cyclistes vis-à-vis les piétons qui arpentent les rues et trottoirs. Selon lui, les vélos devraient être obligatoirement munis de sonnettes pour assurer une cohabitation davantage sécuritaire de la voie publique. M. Marchand fait également état d'un accident dont il a été victime, lequel impliquant un cycliste</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DU CITOYEN MARCHAND.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DE LA SUGGESTION DU CITOYEN MARCHAND.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Réjean Boudreau	<p>Monsieur Réjean Boudreau; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013 :</p> <p>M. Boudreau soumet deux questions aux soins du conseil :</p> <p>1) Requête référée; voir « Dossiers ouverts ».</p> <p>2) M. Boudreau fait état de comportements d'intimidation de la part de certains clients du MouDanza, un établissement jouxtant sa propriété.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INDIQUE QUE DES PROCÉDURES ONT ÉTÉ ENTREPRISES À L'INTENTION DES TENANCIERS DE L'ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ. M. CROTEAU DÉCLARE QU'IL DEMEURE DISPONIBLE POUR DISCUTER PLUS AMPLEMENT DE CET ÉTABLISSEMENT.</p>
M. Jacques Dagenais	<p>Monsieur Jacques Dagenais; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013 :</p> <p>M. Dagenais soumet deux questions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Dagenais constate que l'aménagement d'un sentier multi-fonctionnel au nord du village olympique sera réalisé en deux phases distinctes. Il désire savoir si cette programmation de travaux découle du fait que les terrains municipaux visés dénotent une présence de contaminants.</p> <p>2) M. Dagenais discute de la fermeture du champ de pratique du terrain de golf en raison de travaux d'installation de filets protecteurs destinés à protéger les propriétés résidentielles voisines des balles perdues. Il désire connaître notamment les coûts associés à l'installation de ces filets.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INDIQUE QUE LE DEGRÉ DE CONTAMINATION DES SOLS N'EST PAS EN CAUSE. L'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX EN DEUX PHASES PROCÈDE DE LA NÉCESSITÉ DE CONSTRUIRE PRÉALABLEMENT UN CHALET POUR LE TERRAIN DE GOLF MUNICIPAL ADJACENT AU SENTIER.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE QUE LA DOCUMENTATION PERTINENTE EST PUBLIQUE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Jacques Devedeux	<p>M. Jacques Devedeux; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013 :</p> <p>M. Devedeux habite le village olympique et désire connaître les échéanciers reliés à l'installation de nouveaux feux de circulation sur le boulevard de l'Assomption.</p>	C. Viau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS, CHRISTIANE VIAU, DONNE RÉPONSE À LA QUESTION EN PRÉCISANT QUE LES TRAVAUX D'INSTALLATION SONT EN VOIE D'ÊTRE TERMINÉS ET QUE LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PROCÉDERA INCESSAMMENT À L'ADOPTION DES AUTORISATIONS REQUISES POUR LEUR MISE EN FONCTION.</p>
Mme Danielle Sabourin	<p>Madame Danielle Sabourin; Conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013 :</p> <p>Mme Sabourin rend compte du programme d'installation de compteurs de nouvelle génération par Hydro Québec (« compteurs intelligents ». Elle exprime son opposition à l'égard de cette initiative et demande l'appui du conseil d'arrondissement en vue de l'organisation d'une consultation publique.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVI</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, SE MONTRE SENSIBLE À L'ENDROIT DES ENJEUX SOULEVÉS PAR MME SABOURIN, MAIS TIENT À RAPPELER QUE L'ARRONDISSEMENT N'A PAS COMPÉTENCE SUR CES MATIÈRES. IL PREND PAR AILLEURS ENGAGEMENT DE SOLLICITER LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT AFIN QU'UNE SÉANCE PUBLIQUE SOIT TENUE À L'INTENTION DES RÉSIDANTS DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Antonin Labossière	<p>Monsieur Antonin Labossière; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013 :</p> <p>M. Labossière est architecte de profession et il aborde les façons de faire des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) institués en vertu de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. Il suggère notamment que de tels comités valorisent davantage la qualité du design des projets étudiés, tout en donnant l'occasion aux professionnels engagés par les requérants de mieux expliciter les propriétés de ces projets auprès des membres des comités. Il questionne également l'influence des professionnels de la Ville sur l'issue des projets et propose que les CCU tiennent séance publique.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>É. Ayotte</p> <p>F. Limoges</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DIT PARTAGER EN PARTIE LES VUES ÉNONCÉES PAR M. LABOSSIÈRE. IL SIGNALE TOUTEFOIS QUE LA TENUE DE SÉANCES PUBLIQUES PAR LES CCU SERAIT SUSCEPTIBLE D'EXPOSER LES MEMBRES DE PRESSIONS INDUES DE LA PART DE CERTAINS REQUÉRANTS ET QUE, DANS CES CONDITIONS, IL EST PRÉFÉRABLE DE GARDER LEURS DÉLIBÉRATIONS SOUS LE SCEAU DE LA CONFIDENTIALITÉ.</p> <p>LA CONSEILLÈRE DE MARIE-VICTORIN, ÉLAINE AYOTTE, JUGE L'À-PROPOS DE L'INTERVENTION DE M. LABOSSIÈRE ET LUI SUGGÈRE DE LES METTRE DE L'AVANT AUPRÈS DES INSTANCES CENTRALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, RAPPELLE QUE LA PLATE-FORME ÉLECTORALE 2009 DE PROJET MONTRÉAL PRÉCONISAIT L'ORGANISATION DE SÉANCES PUBLIQUES PAR LES CCU. LA FORMATION POLITIQUE S'EST DEPUIS RAVISÉE, COMPTE TENU DE L'IMPORTANCE DE PROTÉGER LES MEMBRES DE PROMOTEURS BELLIQUEUX.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Claude Girard	<p>Monsieur Claude Girard; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013:</p> <p>M. Girard habite la rue Chambord, à proximité de la rue Beaubien Est. À la suite de l'arrivée d'un resto-bar dans cet environnement, il réclame une modification au zonage afin de privilégier la vocation résidentielle et familiale de ce secteur (zone 0171), de façon à n'y autoriser que des usages commerciaux compatibles avec le voisinage</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DRESSE D'ABORD UNE MISE EN CONTEXTE DU DOSSIER, QUI DÉCOULE DE L'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSON DANS LE SECTEUR. IL PRÉCISE QUE LE ZONAGE EN VIGUEUR PERMET L'OUVERTURE D'UN BAR, MALGRÉ LA PRÉSENCE ADJACENTE D'UNE GARDERIE. LA MODIFICATION DEMANDÉE EST ACTUELLEMENT À L'ÉTUDE ET DES SUITES SERONT ACCORDÉES AFIN QUE NE SE REPRODUISE PAREILLE SITUATION.</p>
M. Gérard Cholette	<p>Monsieur Gérard Cholette; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013:</p> <p>M. Cholette effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) Requête référée; voir « Dossiers ouverts ».</p> <p>2) M. Cholette discute de la réalisation du projet « Cité nature », un complexe résidentiel en cours d'édification au nord des pyramides olympiques. Il désire savoir si des permis ont été délivrés en prévision de la phase IV de ce projet.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION D'ARRONDISSEMENT</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE QU'AUCUN PERMIS N'A ÉTÉ ÉMIS À CET EFFET.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Gérald Larose	<p>Monsieur Gérald Larose; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013:</p> <p>M. Larose discute du projet de développement résidentiel « Cité nature », en mettant l'accent sur une enquête judiciaire menée à l'endroit des firmes de construction engagées pour sa réalisation. M. Larose entend savoir plus précisément si l'arrondissement a été appelé à collaborer aux travaux de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) dans ce dossier.</p>	P. Bourret	<p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION D'ARRONDISSEMENT</p> <p>LE DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT, PAUL BOURRET, CONFIRME QU'IL A REÇU LA VISITE D'UN REPRÉSENTANT DE L'UPAC ET QU'IL A PRODUIT DES DOCUMENTS À LA SUITE DE CETTE RENCONTRE, À SAVOIR COPIE DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DES PERMIS ÉMIS AUX FINS DU PROJET « CITÉ NATURE ».</p>
Mme Lucie Desrochers	<p>Madame Lucie Desrochers; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013:</p> <p>Mme Desrochers est d'opinion qu'un moratoire s'impose à l'endroit du déploiement des compteurs intelligents par Hydro Québec. Référant à la jurisprudence et aux pouvoirs dévolus aux municipalités en vertu de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>, elle veut savoir comment sont traitées les demandes d'autorisation d'antenne de téléphonie cellulaire par l'arrondissement.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DONNE RÉPONSE À LA QUESTION EN EXPLIQUANT QUE L'ARRONDISSEMENT A REÇU DEUX AVIS DES SERVICES JURIDIQUES DE LA VILLE À CE CHAPITRE. L'INSTALLATION D'ANTENNES DE TÉLÉPHONIE RELÈVE DE LA COMPÉTENCE FÉDÉRALE ET LE DROIT DE REGARD DES POUVOIRS MUNICIPAUX SUR CES MATIÈRES SE LIMITE AUX BÂTIMENTS PATRIMONIAUX ET AU PARC IMMOBILIER D'UNE VILLE. IL Y AURAIT LIEU EN CES CONDITIONS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL MONTRÉAL ADOPTE UNE MOTION EN VUE DE RÉCLAMER UNE JURIDICTION ACCRUE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. David-Alexandre Boutin	<p>Monsieur David-Alexandre Boutin; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013:</p> <p>M. Boutin se réjouit de l'annonce de l'adoption d'une réserve foncière à l'intention des terrains formant le jardin communautaire Basile-Patenaude. Sachant que cet espace sera également constitué à des fins de parc, M. Boutin veut savoir si les jardiniers et résidants du secteur seront en mesure soumettre des propositions d'aménagement.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, FOURNIT L'ASSURANCE QUE LES CITOYENS SERONT MIS À CONTRIBUTION DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ LA CRÉATION D'UN NOUVEL ESPACE VERT MUNICIPAL SE CONCRÉTISERA.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>Mme Mélanie L'Heureux-Lapalme</p>	<p>Madame Mélanie L'Heureux-Lapalme; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013:</p> <p>Mme L'Heureux-Lapalme effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) Mme L'Heureux-Lapalme discute d'un dossier d'approbation de plans inscrit à l'item 40.11 de l'ordre du jour, lequel porte sur l'édifice sis au 5468, 8e Avenue. Elle s'explique mal que ce dossier puisse donner lieu à l'émission de permis puisqu'il a fait l'objet d'un avis de cessation de travaux.</p> <p>2) Mme L'Heureux-Lapalme s'interroge sur la pertinence d'autoriser la construction d'unités d'habitation de petite dimension alors que les orientations de la Ville entendent privilégier l'accueil de nouvelles familles dans les quartiers montréalais.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>C. Paquette</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DONNE RÉPONSE À LA QUESTION EN PRÉCISANT QUE L'IMMEUBLE VISÉ FAISAIT L'OBJET DE TRAVAUX ILLÉGAUX ET QUE LES INSPECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT ONT IMPOSÉ UN ARRÊT.</p> <p>LA DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, CAROLE PAQUETTE, COMPLÈTE LE PROPOS EN INDIQUANT QUE LES PROMOTEURS DU PROJET ONT ÉTÉ MIS À L'AMENDE ET QUE LA REPRISE DU CHANTIER N'AURA LIEU QU'UNE FOIS QU'UN PERMIS AURA ÉTÉ DÉLIVRÉ EN BONNE ET DUE FORME.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, CONVIENT DE LA PROBLÉMATIQUE ET DÉCLARE QUE LES AUTORITÉS MUNICIPALES ONT ENTREPRIS UNE RÉFLEXION À CE CHAPITRE.</p>
<p>M. Omer Briand</p>	<p>Monsieur Omer Briand; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013:</p> <p>M. Briand témoigne des désagréments causés par le bruit généré par le climatiseur de son voisin. Il désire savoir si l'arrondissement dispose de moyens réglementaires pour mettre fin à cette situation.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE QUE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE INTERDIT L'INSTALLATION DE CLIMATISEURS PERMANENTS EN FAÇADE AVANT DES BÂTIMENTS. LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU BRUIT PEUT LE CAS ÉCHÉANT S'APPLIQUER COMPTE TENU DE L'AMPLITUDE SONORE AINSI GÉNÉRÉE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Nadia Bacal-Mainville	<p>Madame Nadia Bacal-Mainville; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013:</p> <p>Mme Bacal-Rainville soumet trois questions auprès du conseil :</p> <p>1) Mme Bacal-Rainville aborde le projet d'aménagement d'un nouvel espace vert municipal sur la 4e Avenue, au sud de la rue Masson. Elle désire savoir si l'arrondissement entend confier l'entretien de cet emplacement à ses employés ou aux résidents riverains.</p> <p>2) Mme Bacal-Rainville discute d'un projet de création d'une ruelle verte entre les 3e et 4e Avenues, au sud de la rue Masson. Elle veut savoir à quelle époque les travaux d'aménagement seront amorcés.</p> <p>3) Mme Bacal-Rainville désire connaître les suites accordées au projet d'une nouvelle fourrière municipale, notamment pour ce qui est de la latitude administrative conférée à l'arrondissement en vue de la création de ce nouvel équipement.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DÉCLARE QUE LA QUESTION RESTE OUVERTE ET QUE LES CITOYENS SERONT CONSULTÉS POUR DÉTERMINER LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTRETIEN, ADVENANT LA CONVERSION DE CET EMPLACEMENT À DES FINS D'ESPACE VERT.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, CONFIRME QUE LE PROJET EST EN COURS ET QUE LES TRAVAUX DEVRAIENT ÊTRE ENTREPRIS PROCHAINEMENT PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DE ROSEMONT (SODER). IL CONVIENDRAIT DE COMMUNIQUER DIRECTEMENT AVEC LA SODER EN VUE D'OBTENIR D'AVANTAGE DE RENSEIGNEMENTS À CET ÉGARD.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE QUE LA NOUVELLE FOURRIÈRE MUNICIPALE RELÈVERA DE LA VILLE CENTRE. UN APPEL D'OFFRES SERA LANCÉ, MAIS LA SITUATION ACTUELLE FAIT EN SORTE QUE MONTRÉAL FAIT LITTÉRALEMENT FACE À UN MONOPOLE. M. CROTEAU S'OBJECTE DANS CES CONDITIONS DE CONFIER LA GESTION DE CET ÉQUIPEMENT À L'ENTREPRISE PRIVÉE ET PRÉFÈRE QUE LE MANDAT SOIT ATTRIBUÉ AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX.</p>

DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 3 septembre 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>Mme Julie Rainville</p>	<p>Madame Julie Rainville; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013:</p> <p><u>Objet : Requête de citoyenne : Julie Rainville, copropriétaire du Rose-Phillips</u></p> <p>Mesdames et messieurs du Conseil d'arrondissement Rosemont – Petite-Patrie,</p> <p>Je vous écris en mon nom et en celui des 58 copropriétaires de l'immeuble à condos le Rose-Phillips, situé au 5650 rue Chambord, à l'angle de la rue Des Carrières, tout près de l'ancien incinérateur et de l'Éco-Centre.</p> <p>Vous avez délivré des permis de construction au promoteur Vivenda qui a livré des unités de condos à ses propriétaires depuis le 15 mai 2013. Nous sommes une population composée principalement de jeunes couples professionnels, de jeunes familles, qui ont pris la décision d'acheter de l'immobilier neuf en secteur urbain. Comme ce secteur était auparavant presque totalement industriel, plusieurs améliorations sont à faire par la Ville de Montréal afin d'améliorer notre qualité de vie citoyenne en milieu urbain, mais aussi d'assurer notre sécurité et celle de nos enfants.</p> <p>En vous remerciant à l'avance pour l'attention que vous porterez à ces demandes, veuillez accepter, mesdames et messieurs du Conseil d'arrondissement Rosemont – Petite-Patrie, mes salutations distinguées,</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, VEILLERA À RÉPONDRE PERSONNELLEMENT AUX QUESTIONS FORMULÉES PAR MME RAINVILLE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Julie Rainville (suite)	<p>Par la présente, j'aimerais soumettre des demandes d'amélioration de nos conditions de vie au plan de l'aménagement urbain et de la sécurité au niveau de la circulation sur notre rue.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Qualité du pavé</u> : la qualité du pavé sur le tronçon de rue Chambord, entre les rues Rosemont et Des Carrières est déplorable. Multiples trous et failles dans la rue nuisent à la sécurité des voitures, et dans mon cas à vélo avec mon bébé à l'arrière ; • <u>Circulation routière</u> : les camions industriels de la Ville de Montréal et autres compagnies ont l'habitude de circuler à toute vitesse sur la rue Chambord et n'ont pas changé leurs habitudes depuis que nous y habitons. Pour les propriétaires qui habitent au rez-de-chaussée, le passage des camions est très poussiéreux et bruyant, tandis que la sécurité de nos enfants est mise en danger sur cette rue qui est dorénavant résidentielle. Pourriez-vous interdire le passage des camions et/ou installer des dos d'âne? • <u>Signalisation</u> : À l'angle de la rue Rosemont, coin Chambord, côté SUD, un panneau indiquant l'interdiction de tourner à droite entre 15h30 et 18h a été installé, mais cette interdiction n'est pas utile pour les copropriétaires. De plus, comme la vie de quartier se déroule plutôt sur la rue Beaubien et qu'il faut souvent aller du nord au sud, et comme nous fréquentons le Parc Père-Marquette avec nos enfants, l'installation d'une lumière à cette intersection serait d'autant plus sécuritaire. Les voitures sur Rosemont passent à toute vitesse et nous devons parfois attendre plus de 5 minutes avant de trouver un espace sécuritaire pour traverser la rue. 		

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Julie Rainville (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Vélos</u>: Nous sommes plusieurs copropriétaires qui pratiquent nos activités quotidiennes à vélo, mais aucun support à vélo n'a été installé par la Ville de Montréal dans les environs, que ce soit pour nous ou nos visiteurs. Malheureusement, plusieurs vélos ont été volés durant l'été. Nous espérons, pour l'été 2014, avoir accès à installer une vingtaine d'espaces pour verrouiller nos vélos à l'extérieur. • <u>Embellissement et fréquentation citoyenne</u> : Pour l'été 2014, nous espérons que la Ville de Montréal aura des projets de planter des arbres sur notre rue et d'embellir notre espace de vie. L'embellissement fait partie des programmes aidant à favoriser une fréquentation plus saine par les citoyens. Comme des gangs de rue se rassemblent dans notre ruelle et au Parc Père-Marquette, des itinérants logent près de la raille de train et des voleurs rôdent dans notre quartier (dont certains qui sont même entrés dans notre garage pour y voler des effets), il faudrait s'investir dans des moyens de les décourager à fréquenter nos environs. (Vous êtes probablement aux faits de certains actes criminels qui sont survenues au cours de cet été, comme celui de la citoyenne qui a été poignardée à l'angle Papineau et Des Carrières en juin. Aussi, une amie s'est fait attaquer par une bande tout près de chez moi et a été victime d'une commotion cérébrale.) Je suis consciente que l'embellissement n'est pas une solution miracle, mais semble-t-il que dans certains quartiers, comme dans le Centre-Sud, des projets de ruelles vertes ont été très concluants et ont découragé des junkies et des prostituées d'y pratiquer leurs activités. Je crois que notre rue a une allure encore très industrielle et qu'au nombre de citoyens qui viennent de s'y installer, nous méritons avoir un lieu à l'allure plus résidentiel et sécuritaire. 		

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Michel Lacaille	<p>Monsieur Michel Lacaille; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013:</p> <p>L'arrondissement de Rosemont - La petite patrie est, je crois dans l'ensemble, super bien administré. Un endroit où il fait bon vivre</p> <p>Cependant, depuis quelques semaines, il y a l'émergence de centaines de dos d'ânes</p> <p>Il est difficile de ne pas comprendre la nécessité de mesure de contrôle de la circulation particulièrement autour des parcs et des écoles, mais il est évident que le programme a débordé du cadre initial. Des rues avec une bonne circulation souffrent de l'émergence de ce dispositif</p> <p>Le dos d'âne est un processus d'apaisement critiqué. et archaïque. Plusieurs études font des mises en garde à ce sujet. (Il faut en prendre et en laisser) Il y a des risques, en particulier, une augmentation du bruit, des comportements de chauffard causés par l'impatience, des blessures corporelles pour les enfants et les vieillards et plusieurs études estiment que les dos réduisent l'efficacité des ambulanciers.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Est-il possible d'envisager un autre méthode (des radars wi-fi sont maintenant disponible et à moindre frais qu'un dos) pour réduire la vitesse sur nos rues. 2. Sachant que des citoyens bien intentionnés peuvent demander des dos d'ânes, avec peu d'analyses, selon la procédure, <ol style="list-style-type: none"> a. est-il possible de demander aux citoyens, désireux de faire la pose d'un dos d'âne, de valider leur demande auprès de leurs co-citoyens de leur quartier, avant de mettre en route un projet aussi coûteux. b. La procédure de retrait d'un dos d'âne serait un bon modèle à suivre dans les deux cas (la mise en place et le retrait). 	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, ADMET QUE L'OPTION DES DOS D'ÂNES NE CONSTITUE PAS UNE PANACÉE À TOUS LES PROBLÈMES RELIÉS À LA CIRCULATION. M. CROTEAU PRÉCISE EN OUTRE QUE CHAQUE INSTALLATION FAIT L'OBJET D'UNE ANALYSE RIGOREUSE DES SERVICES TECHNIQUES DE L'ARRONDISSEMENT. DE PLUS, L'ARRONDISSEMENT PROCÈDE À L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉPLACEMENT ET CELUI-CI SERA SOUMIS À UN EXERCICE DE CONSULTATION PUBLIQUE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Pascoal Gomes	<p>Monsieur Pascoal Gomes; conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013:</p> <p>Concernant les mesures d'apaisement à l'intersection de Boyer et Des Carrières:</p> <p>1) Quand sera installé le panneau d'arrêt qui a fait l'objet d'une ordonnance du Conseil d'arrondissement il y a quelques mois ?</p> <p>2) Quand sera implanté le dos d'âne prévu à proximité ?</p> <p>Merci</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LE PROJET A ÉTÉ RÉÉVALUÉ À LA SUITE D'UN AVIS DE RÉSERVE ÉMIS PAR LA DIRECTION DES TRANSPORTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL. LES MESURES MISES DE L'AVANT PRÉSENTERAIENT DES RISQUES MAJEURS EN TERMES DE SÉCURITÉ ET L'ARRONDISSEMENT RÉEXAMINE CE DOSSIER AFIN D'IDENTIFIER DES SOLUTIONS DE RECHANGE.</p>